

suspendre toute mesure visant à permettre l'usage des seines dans les eaux du golfe de Géorgie.

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): J'appuie la manière de voir des honorables députés de Comox-Alberni (M. Neill) et de New-Westminster (M. Reid) sur cette question. Un certain nombre de pêcheurs sont domiciliés dans ma circonscription et, chaque fois que je les rencontre, ils se plaignent des modifications apportées aux règlements. Ils ne savent jamais ce qui va arriver d'une année à l'autre. J'estime, en somme, que l'on apporte trop de modifications aux règlements pour satisfaire les caprices non pas des pêcheurs, mais des fabricants de conserves.

Le ministre du Commerce (M. Stevens) n'est pas à son siège et je le regrette; je voulais protester contre la correction qu'il a tenté d'infliger à mon honorable ami de Comox-Alberni. Le ministre a affirmé que les arguments qu'a fait valoir mon honorable ami sont incompréhensibles. Il est évident, toutefois, que ses commettants de Comox-Alberni les comprennent très bien; l'honorable député les représente ici depuis nombre d'années et il a toujours été élu à de très fortes majorités. Si une élection complémentaire était tenue en Colombie-Anglaise, à l'heure actuelle et que l'honorable député de Comox-Alberni et le ministre du Commerce se fissent mutuellement la lutte, j'ai la conviction que le ministre serait fort chanceux de sauver son dépôt. Les gens de la Colombie-Anglaise ont beaucoup d'estime pour l'honorable député de Comox-Alberni.

Nous, les représentants de la Colombie-Anglaise, sommes tous désireux que la qualité du saumon mis en conserve dans cette province soit maintenue. Je m'abstiendrai d'entrer dans les détails, mais je demanderai au ministre intérimaire: Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité, même à cette heure, d'annuler cet arrêté en conseil et de renvoyer ce projet de règlement au comité des pêcheries, qui est disposé à travailler, mais auquel on ne donne rien à faire. Je ne fais pas partie du comité en question, mais je ne crois pas qu'il se soit réuni une seule fois depuis l'ouverture de la présente session. Dieu sait si ce problème aurait pu être tiré au clair il y a longtemps. Le ministre du Commerce est allé à Vancouver dernièrement et il a sans doute discuté la question au cours de son séjour là-bas.

Il n'est guère probable qu'il ait reçu des présentations de la part des pêcheurs et je voudrais bien savoir à quelle source le ministre a puisé les renseignements qui l'inclinent à croire que ces changements devraient être effectués. Les modifications proposées de-

vraient être étudiées à Vancouver selon moi, afin de permettre aux pêcheurs de faire les représentations qu'ils jugeront à propos. Les fabricants de conserves peuvent très bien venir à Ottawa, mais les pêcheurs n'ont pas les moyens de faire ce voyage. Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de la Chambre, mais je suis d'avis que le Gouvernement devrait abandonner cette méthode de gouverner à l'aide de décrets. Quelle est l'utilité de notre présence ici? Pourquoi occupons-nous des sièges au Parlement? Cette question aurait pu être tirée au clair, depuis longtemps par le comité de la marine et des pêcheries. Et même à cette heure encore, je demande au ministre d'examiner les mesures à prendre pour annuler cet arrêté en conseil afin de soumettre toute la question à l'examen du comité des pêcheries.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre intérimaire des Pêcheries): Je n'ai pas l'intention de répondre par le détail aux observations qu'ont faites les honorables députés de New-Westminster (M. Reid) et de Vancouver-Nord (M. Munn). Mon collègue, l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) a exposé la situation sous toutes ses faces. En ce qui regarde les deux questions qu'a soulevées mon honorable ami de New-Westminster (M. Reid), surtout celle qui concerne la pêche au moyen de seines en bourses, à l'embouchure du bras septentrional du Fraser, je puis donner à l'honorable député l'assurance que nous étudierons attentivement la question. Il s'agit d'un problème de grande importance et le présent régime ne vise qu'un but, c'est-à-dire la prospérité des pêcheurs, des industries et du pays en général. Ces arrêtés en conseil furent adoptés après mûre considération tant de la part du Gouvernement que des fonctionnaires de mon département, qui possèdent une longue expérience. Après avoir écouté les observations de mes honorables amis, cependant, je promets que nous remettrons ces questions à l'étude et j'espère que nous arriverons à quelque conclusion raisonnable. Voilà tout ce que je puis dire pour l'instant.

PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS DANS L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE LA MARINE

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de dire quelques mots au sujet d'une question soulevée l'autre jour par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) et se rattachant à certaines réparations effectuées sur la route de Bamfield à Pachena, sur la côte ouest. Mon honorable ami a soulevé la question l'autre jour sans en donner avis, et je dois dire qu'il n'était guère juste, à l'en-